



PRÉFECTURE DES DEUX-SEVRES
Arrêté n° 2023-N149-POI-79-07

relatif à la réglementation de la circulation sur la RN 149
Commune de Bressuire

- VU** le Code de la route ;
- VU** le Code de la voirie routière ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 Avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- VU** le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

VU la note des jours hors chantier en date du 19/01/2023 ;

VU le décret du 15 février 2022 portant nomination de M. Emmanuelle DUBEE, Préfète des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté de M. Emmanuelle DUBEE, Préfète des Deux-Sèvres, en date du 07 mars 2022, portant délégation de signature à M. JAUTZY ;

VU la décision de subdélégation n° 2022-03-79 en date du 1^{er} septembre 2022 du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest donnant délégation de signature à MM. MAYET et MM. FAUCHET, directeurs adjoints ;

VU la demande de la ville de Bressuire

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental des deux Sèvres en date du 09 mai 2023 ;

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier ;

CONSIDÉRANT que pour permettre des travaux d'assainissement pour le compte de la ville de Bressuire sur une partie du giratoire Bocapôle, la bretelle d'entrée et la bretelle de sortie seront fermées l'une après l'autre dans 2 sens de circulation.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Chef du District de Poitiers de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les bretelles d'entrée et de sortie de l'échangeur de BOCAPOLE, dans le sens Nantes – Limoges seront fermées du mardi 30 mai 2023 au jeudi 1 juin 2023.

ARTICLE 2 :

Les déviations suivantes seront mises en place :

Pour la bretelle d'entrée : Les usagers désirant entrer sur la RN149 en direction de Poitiers, devront prendre la direction de Nantes, faire demi-tour à l'échangeur 17 pour reprendre la direction de Poitiers.

Pour la bretelle de sortie : Les usagers désirant sortir de la RN 149 en direction de Bressuire devront continuer sur la RN 149 en direction de Poitiers et faire demi-tour au carrefour giratoire de La Courbe pour reprendre la direction de Nantes.

ARTICLE 3 :

Des panneaux d'information seront mis en place, sur la RN 149 à partir du 22 mai 2023.

ARTICLE 4 :

La fourniture, la pose, l'entretien, la surveillance et la dépose de la signalisation des barrages et des déviations seront à la charge de la DIR Centre-Ouest, CEI de Bressuire.

ARTICLE 5:

Lors de l'achèvement des travaux et avant rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux conditions normales de sécurité.

ARTICLE 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent de Niort dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 :

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée

- au Colonel commandant le Groupement de gendarmerie Départementale des Deux-Sèvres,
- au Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Deux-Sèvres
- au district de Poitiers concerné par les travaux,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution,
et pour information à :

- à la préfecture des Deux-Sèvres,
- M. le Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- M. le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres,
- M. Le Maire de Bressuire,
- Syndicat des Transporteurs Routiers des Deux Sèvres,
- S.D.I.S. des Deux-Sèvres,
- CIGT,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine,
- S.A.M.U.

à Limoges, le 16/05/2023

LA PRÉFETE
P/LA PRÉFETE, ET PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES
ROUTES ET PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR ADJOINT EXPLOITATION

H. MAYET

